

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 20 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 février 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Isabelle BRACALE
Mme Josiane HUGUET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyril COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Monique FERRIER	M. Daniel DUVERT
M. Thierry TISSERAND	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 28 / Représentés : 7

Votants : 35

Votaient par procuration :

M. Didier MATRAS (à Mme Agnès LAVEST)
Mme Monique ROUGIER (à Mme Déolinda BOILON)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)

Absent :

M. René GODIGNON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SIAEP Dore Allier – Modification des statuts ratification de la CCEDA

**SIAEP DORE ALLIER – MODIFICATION DES STATUTS –
RATIFICATION DE LA CCEDA**

- VU l'adhésion de la CCEDA au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Dore Allier (SBL) au titre de la représentation/ substitution pour les communes de Bulhon, Crevant-Laveine, Lezoux, Orléat, Peschadoires, Saint Jean D'Heurs et Vinzelles, au titre de la compétence « eau potable » depuis le 1^{er} janvier 2019
- CONSIDERANT en conséquence que la CCEDA est devenue membre du SIAEP Dore Allier.
- VU les statuts du SIAEP Dore Allier
- VU la délibération du Comité Syndical du syndicat en date du 05 février 2020 relative à une modification des statuts
- VU l'article L5211-17 du CGCT

Monsieur le Président informe les délégués que le syndicat Dore Allier a modifié ses statuts par délibération du Comité Syndical en date du 05 février 2020 notamment afin de devenir syndicat mixte fermé et modifier en conséquence la représentativité de ses membres.

Monsieur le Président donne lecture des modifications des statuts et propose aux délégués de ratifier la modification des statuts du SIAEP Dore Allier comme présenté.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la modification des statuts du SIAEP Dore Allier, à :

- 34 voix CONTRE
- 1 voix POUR

En attente, se reporter aux modifications de l'article 10 des statuts du syndicat.

En conséquence la modification des statuts est refusée.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.